

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE- JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 16 décembre 2024 À 18 h 30.

La séance a été dûment convoquée.

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #2 - Dave Vachon

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Isabelle Perron, directrice générale assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-12-10

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2025 de la municipalité. Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations, les membres du conseil procèderont en conséquence.

2024-12-11

3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le budget pour l'exercice financier 2025. Il est également convenu qu'une copie du document explicatif du budget soit transmise à chaque adresse civique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-12-12

4 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'adopter le plan triennal pour l'exercice financier 2025-2026-2027.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2024-12-13

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 H 25.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse